

MAJORITÉ MUNICIPALE

SAINT-JEAN DE BRAYE AUDACIEUSE ET SOLIDAIRE

Le 7 avril, le Conseil métropolitain a approuvé à l'unanimité le PLUM, Plan Local d'Urbanisme Métropolitain, après quatre années d'études et de préparation. Cela témoigne d'un accord de tous les élus, quelle que soit leur couleur politique, sur certains points fondamentaux : la nécessité de continuer à développer les territoires tout en consommant moins d'espaces naturels et agricoles, en reconnaissant la diversité des formes urbaines et en défendant la nature en ville et la qualité de vie.

à Saint-Jean de Braye, nous sommes très attachés aux atouts de notre ville entre Loire et forêt et très attentifs aux changements de notre environnement et au réchauffement climatique qui nécessitent d'avoir une autre approche de l'aménagement et de l'urbanisme. Les terres agricoles, les espaces naturels, la forêt sont nécessaires à l'équilibre d'une ville. Les constructions - qui entraînent une imperméabilisation des sols - doivent être maîtrisées pour éviter inondations, perte de biodiversité, création d'îlots de chaleur urbains, etc. Cependant, la ville grandit et nous devons pouvoir répondre aux nombreuses demandes de logement, penser aux jeunes qui démarrent la vie active, aux familles qui cherchent à habiter près des écoles et des équipements culturels et sportifs, aux seniors qui ne peuvent plus rester isolés ni s'occuper d'un jardin. C'est pourquoi il est important de construire en centre-ville, près du tramway et des équipements et de préserver la nature en ville en augmentant les superficies des parcs et des zones naturelles. Nous avons aussi à cœur de protéger d'une part notre patrimoine naturel en identifiant les arbres remarquables, les alignements d'arbres, les espaces boisés, des îlots de fraîcheur, et d'autre part notre patrimoine bâti en identifiant les bâtiments à conserver.

Notre zone agricole sera agrandie et préservée avec la mise en place d'une ZAP, Zone Agricole Protégée, ce qui facilitera par exemple l'installation de nouveaux maraîchers ou arboriculteurs.

Enfin, nous veillons au devenir de nos espaces naturels comme celui de la Bionne dont le cours naturel a été restauré et où sont développés des parcours pédagogiques.

Les plans, zonages et règles définis dans le PLUM doivent nous permettre d'atteindre ces objectifs. Si des adaptations se révèlent nécessaires, nous demanderons des modifications afin que le PLUM évolue et s'adapte aux besoins, dans le respect des orientations que nous avons définies. Le PLUM est un cadre, un guide pour l'action.

Le groupe citoyen de gauche et écologiste

OPPOSITION

AIMONS SAINT-JEAN DE BRAYE

La Ville de Saint-Jean de Braye condamnée par le tribunal administratif.

Nous prenons acte de la décision du 8 mars 2022 par laquelle le tribunal administratif d'Orléans a annulé les délibérations du conseil municipal de Saint-Jean de Braye concernant la gestion RH déplorable des agents municipaux des écoles et du périscolaire. Par cette même décision, la Commune de Saint-Jean de Braye est condamnée à payer les frais de justice au Syndicat national des territoriaux (SNT) de la CFE-CGC.

La Ville a deux mois pour faire appel. Ce jugement du tribunal administratif révèle au grand jour la crise dans les services municipaux, que nous dénonçons depuis plusieurs mois. Une gestion déplorable des agents, employés en continu tantôt en qualité de vacataires, tantôt en qualité d'agents contractuels ce que dénonce depuis des années le syndicat, mais les élus de la majorité et Mme SLIMANI n'écoutaient pas et argumentaient de manière éhontés. Le tribunal les a déboutés sur tous les points.

Jean-Emmanuel Renelier, Pascal Javoy, Saad Ouarab

Je suis à votre disposition pour toute question concernant la vie sur notre commune.

Permanence téléphonique le 1^{er} vendredi du mois de 14h à 16h au 06 65 19 32 45 ou contact par e-mail sur kprigent@ville-saintjeandebroye.fr

Karine Prigent, conseillère municipale indépendante

AVEC VOUS PRÉPARONS DEMAIN

Texte non communiqué

Jean-Noël Robin et Christine Bouret